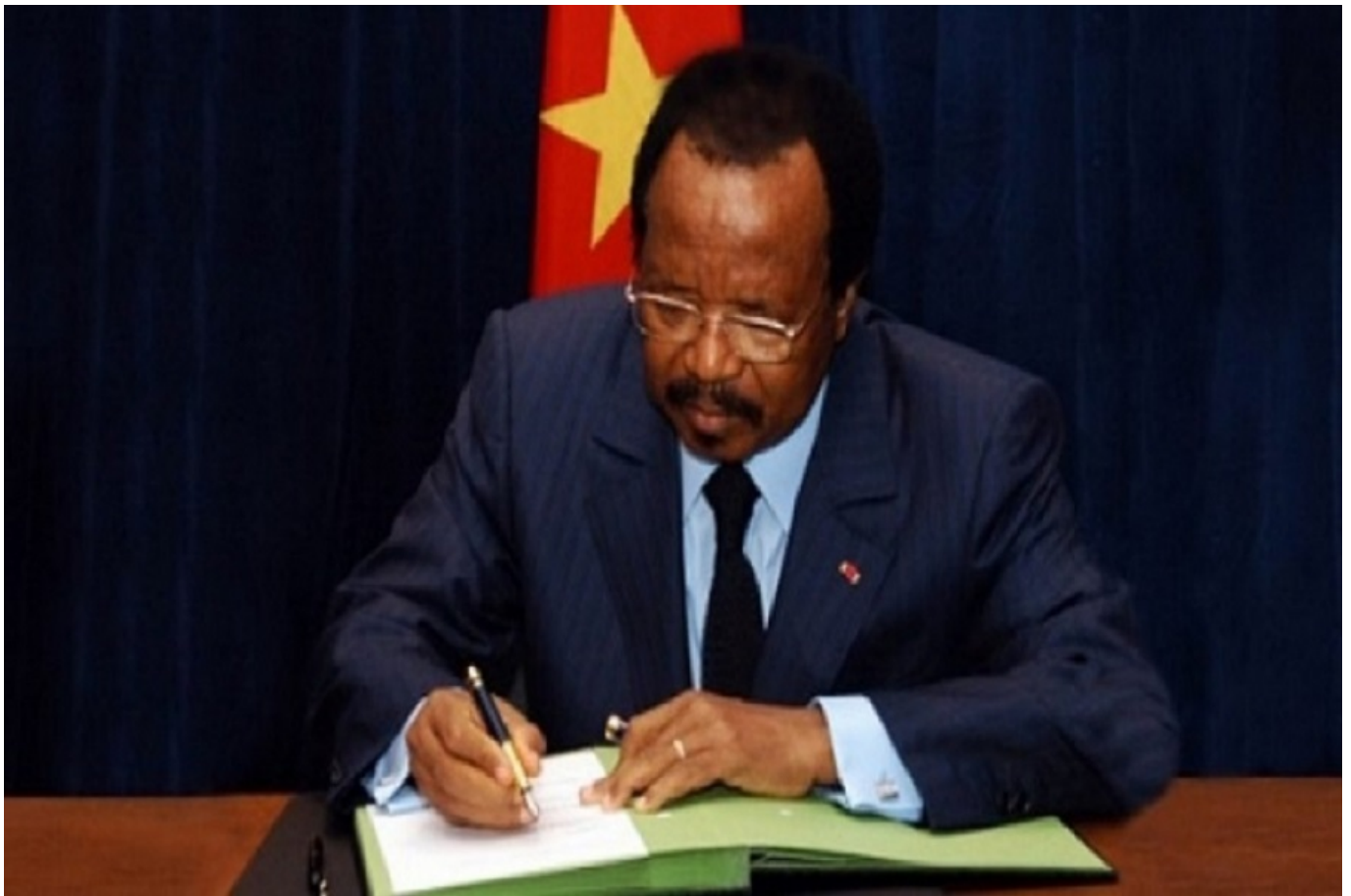




Le président de la République a signé ce lundi 05 avril 2021, en début de soirée, deux décrets, ordonnant des obsèques officielles en l'honneur d'Alim Hayatou et Pascal Monkam.

Les deux personnalités seront inhumées cette semaine, précisément le mardi 06 avril 2021 dans la Région du Nord pour Alim Hayatou et le samedi 10 avril 2021 dans la Région de l'Ouest pour Pascal Monkam.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2021/202 DU 05 AVR 2021
instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur
Pascal MONKAM.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

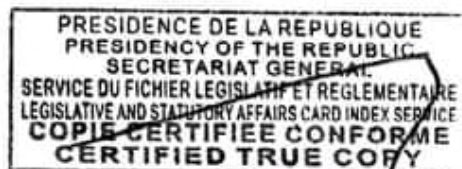
VU le décret n° 76/424 du 16 septembre 1979 fixant les règles de
protocole à observer en matière de cérémonies publiques,
préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de
Monsieur **Pascal MONKAM**, Président-Directeur Général du Groupe
Société des Etablissements Monkam, décédé le 27 février 2021 à Prétoria
(Afrique du Sud) des suites de maladie.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le samedi, 10 avril
2021 à Bakassa, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la
procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en
anglais. /-



Yaoundé, le **05 AVR 2021**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2021/201 DU 05 AVR 2021
 instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur
ALIM HAYATOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

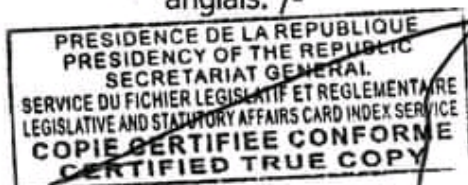
- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 76/424 du 16 septembre 1979 fixant les règles de
 protocole à observer en matière de cérémonies publiques,
 préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de
 Monsieur **ALIM HAYATOU**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la
 Santé Publique chargé de la lutte contre les Epidémies et les Pandémies,
 décédé le 05 avril 2021 à Yaoundé des suites de maladie.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le mardi, 06 avril
 2021 à Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la
 procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en
 anglais. /-



Yaoundé, le 05 AVR 2021

